



## RAYONNER AU CANADA TOURNÉES D'ARTISTES ÉTRANGERS

### APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Tournées d'artistes étrangers du programme Rayonner au Canada aide les organismes artistiques sans but lucratif canadiens à faire circuler des expositions ou à présenter en tournée des artistes étrangers et à proposer ainsi de nouvelles expériences au public canadien.

<b>TYPE DE SUBVENTION</b>	projet
<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>	10 mai 2017 25 septembre 2017 25 janvier 2018
<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>	jusqu'à concurrence de 75 000 \$
<b>ANNONCE DES RÉSULTATS</b>	habituellement dans un délai de 3 mois à compter de la date limite
<b>RESTRICTIONS</b>	Vous pouvez présenter 2 demandes par année (1er mars au 28-29 février) pour cette composante et recevoir un maximum de 75 000 \$.

Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

### JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

### CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

- › Les organismes artistiques
- › Les festivals, diffuseurs et réseaux de tournée

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) peuvent soumettre une demande à cette composante.

### ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Vous pouvez obtenir une subvention pour :

- › la circulation ou la tournée d'œuvres d'artistes, de groupes ou d'organismes étrangers à l'occasion d'au moins 2 représentations, présentations ou expositions consécutives, dans 2 villes, villages, collectivités rurales ou réserves différentes au Canada

Vous ne pouvez pas présenter de demande concernant des activités qui se dérouleront avant la date limite, celles financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

## DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

Les frais de déplacement au Canada, y compris :

- › le transport
- › l'hébergement et l'indemnité journalière
- › les frais supplémentaires pour l'expédition d'équipement ou de bagages nécessaires à votre activité

## ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante Tournées d'artistes étrangers en s'appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale dans chacune des catégories :

<b>MÉRITE ARTISTIQUE</b>	<b>50 %</b>	<b>note minimale de 35 sur 50</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Qualité de l'œuvre artistique choisie</li><li>› Raisons artistiques motivant votre projet en rapport avec la mission et le public visé par votre organisme</li></ul>
<b>IMPACT</b>	<b>30 %</b>	<b>note minimale de 15 sur 30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Capacité de votre projet à accroître l'appréciation du public canadien pour les arts</li></ul>
<b>FAISABILITÉ</b>	<b>20 %</b>	<b>note minimale de 10 sur 20</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Capacité et expérience, et celles de vos partenaires pour mener à bien le projet</li><li>› Budget réaliste</li></ul>

## DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

- › votre projet et ses résultats escomptés
- › les œuvres que vous avez choisies de présenter et les artistes étrangers
- › vos stratégies de commercialisation et de rayonnement
- › les partenaires, le cas échéant
- › votre itinéraire
- › votre budget

Vous devrez également soumettre :

- › des exemples d'œuvres choisies
- › les contrats ou lettres d'intention vous liant aux artistes choisis
- › les lettres d'intention vous liant aux partenaires, le cas échéant

## **VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX**

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

## **PERSONNE-RESSOURCE**

Nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

# RAYONNER AU CANADA

## TOURNÉES D'ARTISTES ÉTRANGERS

### APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Nom d'artiste(s), titre d'œuvre(s) et d'exposition(s) à présenter en tournée ou à diffuser.

Destination(s) : nom de la ville, de la province ou territoire, et de l'événement (le cas échéant).

3. Dates de début et de fin de la tournée/circulation

4. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

5. Pourquoi vous et vos partenaires voulez présenter cette œuvre ou cette exposition? Comment s'inscrit-elle dans votre mission artistique ou vos stratégies de conservation? Pourquoi intéressera-t-elle votre public cible? Dites comment le projet pourrait accroître l'appréciation du public canadien pour les arts.

6. Présentez brièvement votre stratégie de commercialisation ou de rayonnement.

7. Décrivez brièvement toute expérience que vous et vos partenaires possédez, ou comment vous croyez être prêt à entreprendre ces activités.

8. Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.

9. Résumez votre projet proposé en une phrase.